

Tryg Forsikring A/S

- La société Tryg Forsikring A/S est cotée à la bourse NASDAQ de Copenhague et sa capitalisation boursière est de env. 13 milliards de francs suisses
- Notation : Moody's A1 (perspective stable)

Tryg Forsikring A/S, Ballerup, Zweigniederlassung Zürich (Schweiz)

- La société Tryg Forsikring A/S, Ballerup, Zweigniederlassung Zürich (Schweiz) (ci-après « **Tryg CH** ») est la succursale suisse de la compagnie d'assurance danoise Tryg Forsikring A/S (www.tryg.com). Le siège de Tryg CH est situé à Zurich. Tryg CH est domiciliée à Fraumünsterstrasse 16, 8001 Zurich.
- En droit suisse, on entend par « succursale » une entreprise commerciale qui, d'un point de vue juridique, fait effectivement partie de la société mère mais qui exerce une activité de même type que celle de la société mère dans ses propres locaux de manière permanente tout en disposant d'une certaine indépendance économique et commerciale.
- Sauf disposition contraire dans un cas particulier, les contrats d'assurance conclus par Tryg CH sont soumis au droit suisse et, en cas de litige, les clients de Tryg CH peuvent porter leur différend devant les tribunaux suisses du siège de Tryg CH.

Autorisation de la FINMA et surveillance suisse des assurances

- La société Tryg CH est soumise à la loi fédérale suisse sur la surveillance des entreprises d'assurance (« **LSA** »). La LSA a pour but de protéger les assurés contre les risques d'insolvabilité des entreprises d'assurance et contre les abus.
- La société Tryg CH dispose d'une autorisation autonome de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (« **FINMA** ») pour l'exploitation d'affaires d'assurance pour les branches d'assurance B14 (crédit) et B15 (caution).
- La société Tryg CH est tenue d'établir des comptes annuels selon la législation suisse ainsi que des rapports de gestion et de surveillance à l'attention de la FINMA.
- Conformément à la LSA, la société Tryg CH a notamment l'obligation de garantir par une fortune liée les droits découlant des contrats d'assurance.
- M. Martin Menzi est le mandataire général de Tryg CH. Il est domicilié en Suisse et chargé de la direction effective de la succursale pour toute l'activité en Suisse. Le mandataire général doit présenter toutes les garanties, qui sont vérifiées par la FINMA, pour une activité irréprochable.